



Affiché le :

15-04-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, rue de Rimoron, (Chemin latéral à la voie ferrée), sous la présidence de M. Alberto RODRIGUES, Maire.

Accueil de Yann CHAUVET au sein de l'assemblée délibérante à la suite de la démission de Mme Pascale BOUDART.

Étaient présents : Thierry BLANCHON, Damien HEBUTERNE, Anita GONNEAU Maires adjoints

Yann CHAUVET, Maria PEREIRA, Marc PETIT, Michel CACHEUX, Evelyne JOUDON, Claude LOUIN, Sylvie BOIS, Alain MATHIEU, conseillers municipaux

M. Carlos RONDAO, conseiller municipal, rejoint l'assemblée à 20h23.

Étaient absentes représentées : Geneviève LANGLAIS (Pouvoir à Anita GONNEAU), Catherine MAIGRET (Pouvoir à Thierry BLANCHON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Marc PETIT secrétaire de séance.

Synthèse des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal au maire) :

Objet

Renoncement au droit de préemption pour les biens suivants ayant fait l'objet d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : **Vente maison : 14 bis, rue des Douves**

DELIBERATIONS

N°14/2022 – Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2021

Monsieur Thierry BLANCHON, Maire-adjoint en charge des finances, expose le compte de gestion relatif à l'exercice 2021 transmis par le Trésorier Payeur de Dourdan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : DE DONNER QUITUS au Trésorier Payeur Municipal pour le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2021.

N°15/2022 – Adoption du Compte Administratif – Exercice 2021

Le Maire en exercice, Alberto RODRIGUES quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote. La présidence a été confiée à l'unanimité à Madame Maria PEREIRA.

Monsieur Thierry BLANCHON, Maire-adjoint en charge des finances, expose le compte administratif relatif à l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 3 abstentions (soit 14 voix, M. Alberto RODRIGUES, Maire en exercice étant sorti et ne prenant pas part au vote).

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif 2021 établi par M. le Maire, conforme au compte de gestion établi par le Trésorier Payeur Municipal au titre de l'exercice 2021.

N°16/2022 – Affectation des résultats – Exercice 2021

Monsieur Thierry BLANCHON, Maire-adjoint en charge des finances, rappelle que le compte administratif ainsi que le compte de gestion communal viennent d'être soumis au vote du conseil municipal. Il est désormais nécessaire d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Investissement dépenses

Article D001 – résultat d'investissement reporté : 9 277,13 €

Investissement recettes

Article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 26 411,54 €

Fonctionnement recettes

Article R002 – excédent de fonctionnement reporté : 288 229,28 €

N°17/2022 – Adoption du Budget Primitif – Exercice 2022

Monsieur Thierry BLANCHON, Maire-adjoint en charge des finances, expose le budget primitif relatif à l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le budget primitif communal 2022 par chapitre comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **1 179 449,65 €**,
- La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **498 242,13 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		DEPENSES	RECETTES	VOTE
011	Charges à caractère général	251 357,14 €		12 voix pour / 3 abstentions
012	Charges de personnel et frais assimilés	430 730,00 €		12 voix pour / 3 abstentions
014	Atténuations de produits	23 000,00 €		12 voix pour / 3 abstentions
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €		12 voix pour / 3 abstentions
65	Autres charges de gestion	77 127,66 €		12 voix pour / 3 abstentions
66	Charges financières	6 219,57 €		12 voix pour / 3 abstentions
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		12 voix pour / 3 abstentions
68	Dotations aux amortissements et provisions	154,00 €		12 voix pour / 3 abstentions
023	Virement section investissement	359 861,28 €		12 voix pour / 3 abstentions
002	Résultat de fonctionnement reporté		288 229,28 €	12 voix pour / 3 abstentions
70	Produits des services		85 355,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
73	Impôts et taxes		637 401,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
74	Dotations et participations		136 361,87 €	12 voix pour / 3 abstentions
75	Autres produits de gestion courante		31 600,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
76	Produits financiers		2,50 €	12 voix pour / 3 abstentions
77	Produits exceptionnels		500,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
Total section		1 179 449,65 €	1 179 449,65 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>RAR 2021</u> <u>Pour</u> <u>information</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RAR 2021</u> <u>Pour</u> <u>information</u>	<u>RECETTES</u>	<u>VOTE</u>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		9 277,13 €			12 voix pour / 3 abstentions
16	Emprunts et dettes assimilées		59 065,00 €			12 voix pour / 3 abstentions
20	Immobilisations incorporelles	27 592,00 €	12 908,00 €			12 voix pour / 3 abstentions
21	Immobilisations corporelles	31 670,41 €	337 729,59 €			12 voix pour / 3 abstentions
020	Dépenses imprévues		20 000,00 €			12 voix pour / 3 abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement				359 861,28 €	12 voix pour / 3 abstentions
024	Cession de biens				30 000,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				26 411,54 €	12 voix pour / 3 abstentions
10 (hors 1068)	Dotations fonds divers et réserves				31 281,31 €	12 voix pour / 3 abstentions
13	Subventions d'investissement			42 128,00 €	8 060,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
16	Emprunts et dettes assimilés				500,00 €	12 voix pour / 3 abstentions
Total section		59 262,41 €	438 979,72 €	42 128,00 €	456 114,13 €	
Total section (avec RAR)			498 242,13 €		498 242,13 €	

N°18/2022 – Fixation des taux des taxes directes locales 2022

Monsieur Thierry BLANCHON, Maire-adjoint en charge des finances, rappelle que la loi de finances 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Ainsi pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vu transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune a donc eu dès 2021, un taux de taxe foncière bâti égale au taux communal cumulé au taux départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : DE POURSUIVRE une politique de modération fiscale et ainsi, de maintenir le taux des taxes directes locales au titre de l'exercice 2022 comme suit :

<i>Nature des Taxes</i>	Taux applicable
Foncier bâti	36,75%
Foncier non bâti	53,64%

Article 2 : PREND ACTE du montant des bases et des produits fiscaux en découlant estimés comme suit :

	Bases prév. 2022	Taux 2022	Produit fiscal 2022 attendu
Taxe Foncière (bâti)	1 206 000 €	36,75%	443 205 €
Taxe Foncière (non bâti)	15 400 €	53,64%	8 261 €
		TOTAL	451 466 €

N°19/2022 – Subventions aux associations – Exercice 2022

Madame Evelyne JOUDON, conseillère déléguée à la vie associative, expose les propositions d'attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2022.

Monsieur Carlos RONDAO, conseiller municipal délégué ne prend pas part au vote pour l'association de LA RENARDE en raison de sa fonction de président au sein de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (soit 14 voix pour, Monsieur Carlos RONDAO ne prend pas part au vote pour l'association LE RENARDE en raison de sa fonction de président au sein de cette association),

DECIDE

Article 1 : DE VERSER les subventions aux associations à hauteur des montants figurant dans le tableau ci-après :

	Subventions 2021	Propositions 2022
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €	300 €
COMITE DES FETES	500 €	500 €
DJELIMANDI (Danse)	300 €	300 €
FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES	500 €	700 €
FESTI'VALLEE	400 €	300 €
FNACA	220 €	220 €
ROLLER OLYMPIC BREUILLET BREUX	600 €	700 €
SAVAREN (défense environnement)	250 €	300 €
LA RENARDE (<i>musique, théâtre...</i>)	500 €	800 €
OBJECTIF FORME	300 €	300 €
AU FIL DU YOGA	150 €	300 €
MONDE DE MEEPLES	250 €	250 €
DE CROCHES EN AIGUILLES	500 €	500 €
MONTANT TOTAL	4 720 €	5 470 €

Le montant total des subventions s'élève 5 470 €, les crédits sont disponibles et à imputer sur l'article 65748 du budget primitif 2022.

Article 2 : DE RÉSERVER une provision d'un montant de 30 € pour une éventuelle demande complémentaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : NEANT

Les élus ont également échangé sur :

- Accessibilité de la mairie pour les personnes âgées et PMR
- Entretien de la parcelle communale B 455 route de Breux
- Parution Quoi de Neuf
- Attribution des logements sociaux

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h38

Le Maire,
Alberto RODRIGUES

